

SÉANCE ORDINAIRE
7 NOVEMBRE 2011, à 20h00
ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2011
- 3 - Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 11 octobre 2011
- 4 - Discours du budget 2011
- 5 - Approbation des comptes
- 6 - Lecture de la correspondance et dépôt aux archives
- 7 - Entretien des puisards dans les rangs pour l'hiver 2011-2012
- 8 - Versement de la contribution annuelle à la Croix-Rouge canadienne, division du Québec
- 9 - Remerciements au Service incendie pour la sécurité des enfants à l'Halloween
- 10 - Établissement du calendrier 2012 pour les séances ordinaires du conseil municipal
- 11 - Renouvellement des assurances générales
- 12 - *REPORTÉ Appui à une demande de dérogation mineure pour un projet de lotissement (Cie 2847-2512 Québec inc.)*
- 13 - Appui à une demande de dérogation mineure (dossier Bruno Comtois)
- 14 - Adoption avec dispense de lecture du RÈGLEMENT 2011-273 (concernant le code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux élus municipaux)
- 15 - AVIS DE MOTION autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale de la MRC de Mékinac
- 16 - Inscription du directeur général à la formation de l'ADMQ « Le Code d'éthique des employés municipaux »
- 17 - Inscription de Tony Trépanier à la réunion d'information sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau
- 18 - Don à Air Médic pour le maintien et le développement d'un système d'hélicoptère d'ambulance sur le territoire régional
- 19 - Demande à Postes Canada pour le maintien des heures d'ouverture du bureau de poste
- 20 - Remerciements à la Caisse populaire pour la commandite versée au projet de construction d'un resto-remise au terrain de balle
- 21 - Achat d'un portable pour le panneau électronique
- 22 - Approbation de l'engagement de Les Entreprises Grenier inc. pour des travaux de dynamitage au rang St-Pie, près du 30 rue Principale et dans le rang Sud-Est
- 23 - Approbation de l'engagement de Construction Cossette & Lafontaine et Sylvain Mongrain pour des travaux de voirie dans les rangs Haut-St-Émile, St-Pie et rang Price
- 24 - *REPORTÉ Autorisation au maire et au directeur général à signer le protocole d'entente pour le service de répartition téléphonique 9-1-1*
- 25 - *REPORTÉ Autorisation au maire et au directeur général à signer le protocole d'entente pour le service de répartition secondaire incendie*
- 26 - Félicitations à Madame Julie Michel, lauréate qui s'est mérité le titre de Jeune agricultrice au Gala Saturne
- 27 - Demande d'une subvention pour le Service 1ers Répondants à l'Agence de Santé et Services sociaux
- 28 - Inscription de Mathieu Bilodeau à la formation EducExpert
- 29 - Acompte de 1500 \$ versé à Symarco pour l'achat d'équipements pour le mini-restaurant dans la salle municipale
- 30 - Don à la Maison des familles de Mékinac pour le projet Boîte à cadeaux édition 2011
- 31 - Félicitations à Marie-Pier Trudel pour le défi réalisé au profit de la Société de recherche sur le cancer
- 32 - Engagement de M. Yves Couffin à titre de responsable de la transcription des textes sur le panneau électronique
- 33 - Achat d'un bâtiment préfabriqué auprès de Fermco (cabanon-resto au terrain de balle)
- 34 - Location d'un camion-pompe de la Régie centre Mékinac
- 35 - VARIA :
 - a) Achat de cloisons repliables auprès de Vitrierie Grand-Mère
- 36 - Période de questions
- 37 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Directeur général

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ADELPHÉ

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphé, tenue le septième jour de novembre de l'an 2011, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents madame la conseillère Anne-Marie Denis, messieurs les conseillers Claude Thiffault, Réal Côté, Roger Drouin, Michel Denis et Louis-Marc Trudel, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Trois contribuables assistent à la rencontre.

Ouverture de l'assemblée à 20h05.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphé accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le maire. **Adopté**

Adoption des minutes de la séance ordinaire du 3 octobre 2011

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2011, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier. **Adopté**

Adoption des minutes de la séance extraordinaire du 11 octobre 2011

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2011, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier. **Adopté**

DISCOURS DU BUDGET 2011

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, il me fait plaisir de vous entretenir sur les principales composantes du budget d'opérations de la Municipalité de St-Adelphé.

Je tracerai donc un bilan des diverses réalisations effectuées au cours de l'année 2011, accompagné de données financières, du rapport du vérificateur et des orientations générales du prochain budget.

DONNÉES GÉNÉRALES :

Selon les données recueillies dans le répertoire des municipalités du Ministère des Affaires municipales, la population de St-Adelphé s'établit à 982 citoyens/ennes en 2011.

Le nombre total des logements inscrits au sommaire du rôle d'évaluation au 14 septembre 2011 s'élevait à 560, incluant les résidences, chalets, maisons de villégiature, maisons mobiles, roulottes et habitations en commun. On y comptait également 20 commerces, incluant des services de transport et des services publics et 4 industries manufacturières.

Notre paroisse a été fondée en 1891. L'évaluation imposable de notre municipalité se chiffrait au 14 septembre 2011 à 56 695 200, comparativement à l'année 2010 où l'évaluation imposable affichait 54 117 200 à cette date. Le rôle triennal d'évaluation est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010. L'année 2012 en sera au 3^e exercice financier.

Du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011, 137 permis de tous types étaient émis pour une valeur déclarée de 2 098 250 \$ à la Régie du bâtiment du Québec. Sur ce nombre, il y a eu la construction de 5 résidences.

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010 :

Voici le rapport du vérificateur sur les états financiers se terminant au 31 décembre 2010. Cette vérification a été assurée par la Firme Dessureault, Lemire, Desaulniers, Drolet, Gélinas Lanouette, comptables agréés. Le vérificateur a émis un rapport sans restriction attestant que les états financiers pour l'exercice concerné, présentaient fidèlement la situation financière de la municipalité de St-Adelphé, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

RECETTES ET DÉPENSES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

Total des recettes :	1 315 077 \$;	Total des dépenses :	1 294 296 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	103 933 \$		
Moins : revenus d'investissement		(83 152) \$	
<u>Excédent (déficit) de fonctionnement de</u>			

l'exercice avant conciliation à des fins fiscales : 20 781 \$

Éléments de conciliation à des fins fiscales

Amortissement des immobilisations 223 081 \$

Financement à long terme des activités de fonctionnement
Remboursement de la dette à long terme (110 102) \$

Affectations

Activités d'investissement (100 126) \$

Excédent (déficit) accumulé 12 553 \$

Autres éléments de conciliation 25 406 \$

Excédent (déficit) de fonctionnement de
l'exercice à des fins fiscales 46 187 \$

Surplus accumulé au 31/12/2010 140 327 \$

TAXATION 2011 Taxes sur la valeur foncière et de services pour l'année 2011

Taux de taxes 2011 par 100 \$ d'évaluation. Ce taux de taxes se répartit comme suit :

Taxe foncière générale :	0,74¢
Taxe Sûreté du Québec :	0,115¢
Taxe voirie locale :	0,315¢
Taxe aqueduc infrastructure règl. 2000-201	0,06 ¢
Tarif d'entretien eau	51,64 \$ par unité
Tarif dette aqueduc règl. 2000-201:	251,18 \$ par unité
Tarif dette égout règl. 2000-201	192,41 \$ par unité
Tarif dette assainissement règl. 96-161:	78,50 \$ par unité
Tarif d'entretien assainissement, égout :	64,57 \$ par unité
Tarif vidange, récupération résidentiel, commercial	183,54 \$ par unité
Tarif vidange chalet	120,00 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique résidentiel	72,50 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique chalet	36,25 \$ par unité
Tarif vidange fosse septique + de 880 gal.	15,00 \$ par 100 gal. suppl.

Conformément à ce qu'exige l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération des membres du conseil de la municipalité en 2011 : Maire : salaire mensuel 621\$; allocation mensuelle non imposable 310,50 \$

Conseillers/ère: salaire mensuel 207 \$; allocation mensuelle non imposable: 103,50\$.

Notons que les rémunérations sont imposables à 66 2/3 %.

Voici la liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus depuis le 1^{er} novembre 2010, conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec.

CONTRACTANT	MONTANT SANS TAXES OBJET DU CONTRAT	
Services Cité propre	47 084 \$	enlèvement transport ordures
Marcel Guimond & Fils	130 532 \$	chemins d'hiver 2010-2011
Transport Michel Roberge	624 500 \$	chemins d'hiver 2011 à 2016
M.R.C. de Mékinac	34 233 \$	enfouissement ordures à la RGMRM
Carrières Crête	35 979 \$	achat de gravier
Lebel Asphalte inc.	58 114 \$	asphaltage, rapiécages dans les rues
Construction & Pavage Portneuf	276 895 \$	asphaltage Rang Sud-Est, Principale
Maskimo	62 815 \$	gravier
Cossette & Lafontaine	41 088 \$	travaux de voirie

Voici la liste des principaux contrats de moins de 25 000 \$ conclus depuis le 1^{er} novembre 2010.

CONTRACTANT	MONTANT SANS TAXES OBJET DU CONTRAT	
Sébastien Piché	9 114 \$	réfection cheminée
Jean-Louis Lajoie	22 766 \$	changement système de chauffage
J.G. & M. Jacob	11 199 \$	huile à chauffage
P.G. Solutions	4 543 \$	service des logiciels municipaux
Dessureault, Lemire	7 689 \$	comptables
C.R.S.B.P	6 000 \$	affiliation bibliothèque
Oze Publicité	3 394 \$	graphisme
Marcel Guimond & Fils	25 000 \$	aménagement sentier VTT
M.R.C. Mékinac	2 371 \$	logiciel pompiers TARGET
Groupe Ultima	24 193 \$	assurances (08-12-2010 à 08-12-2011)

BILAN DES RÉALISATIONS EN 2011 ET IMPLICATIONS FINANCIÈRES :

VOIRIE MUNICIPALE :

Un montant de 524 054 \$ provenant du remboursement de la taxe d'accise a été octroyé à la municipalité pour les années 2010 à 2013, afin d'effectuer des ouvrages municipaux découlant du plan d'intervention déposé en 2006 au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

En 2011, à ce jour, nous avons procédé à d'importants travaux de voirie: aménagement des abords et asphaltage de la rue Principale; traitement de surface dans le rang Sud-Est, pour un montant de 276 895 \$. Avec l'aide de ce remboursement de la taxe d'accise, des travaux de réparations de fissures ont également été réalisés dans le rang St-Joseph et à quelques autres endroits dans la municipalité pour un montant de 58 114 \$.

Avec les subventions attribuées dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, nous avons pu également effectuer d'autres travaux à différents endroits, consistant en : rechargement de gravier, nettoyage de fossés, fauchage des accotements, dynamitage, nivelage et épandage d'abat-poussière dans les rangs, travaux de réparation de fissures d'asphalte principalement dans le rang St-Joseph, remplacement de ponceaux, pose de panneaux de signalisation, débroussaillage, location de machineries, entretien des regards, tonte des terrains, balayage des rues, chemins d'hiver avec ajustement du prix du carburant, déneigement des puisards et bornes-fontaines, pour un montant total approximatif de 99 953 \$.

Le contrat pour le déneigement et l'entretien hivernal dans les rues et les chemins étant venu à échéance, la municipalité procédait par appel d'offres public pour son renouvellement et le plus bas soumissionnaire, Transport Michel Roberge inc., se voyait octroyé le contrat pour 5 ans au coût de 124 900 \$ par année pour un grand total de 624 500 \$.

L'intervention de la municipalité et les représentations faites auprès du Ministère des Transports du Québec et de notre Députée madame Julie Boulet, auront permis en 2011, le début des travaux de correction de la route 352 près du numéro civique 700 et le changement d'un ponceau. Ces travaux qui se poursuivront en 2012 nécessiteront des coûts de plus de 1,2 million de dollars.

TRAVAUX AQUEDUC, ÉGOUTS, ASSAINISSEMENT

Nous avons remboursé en 2011 le décompte définitif de 6 724 \$ à la Cie Pégase, pour la mise aux normes de la station d'eau potable afin de répondre aux exigences environnementales. Ce contrat réalisé en 2009-2010 pour la mise aux normes aura coûté 134 481 \$.

DIFFÉRENTS ACHATS ET SERVICES

SERVICES AXÉS SUR LE TERRITOIRE EN 2011 (contrats de services)

La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, sous la compétence de la M.R.C. de Mékinac, est mandataire pour notre municipalité de la gestion des contrats pour la collecte, et le transport de la récupération; s'ajoutent à cela la collecte et l'enfouissement des matières résiduelles, le transport et le traitement des boues de fosses septique. Un montant de 125 973\$ est affecté à ce contrat.

La quote-part pour le service de la Sûreté du Québec était établie à 62 812 \$.

Le système de chauffage de l'hôtel de ville ne procurait plus de rendement efficace, la municipalité accordait donc un contrat de changement du système à Jean-Louis Lajoie inc.

Nécessitant des travaux de réparation urgents à la cheminée de l'hôtel de ville, M. Sébastien Piché obtenait le contrat de sa reconstruction, avec travaux de briquetage, fourniture de matériaux et travaux de réparations à l'hôtel de ville.

Pour soutenir un projet de construction d'un entrepôt de 90 pi par 32 pi, parrainé et soutenu financièrement par le St-Adelforce, dans le but d'y ranger des biens patrimoniaux, des matériaux de toutes sortes, accessoires et véhicules, la municipalité contribuait à ce projet pour un montant de 10 000\$, avec l'aide financière du Pacte rural local de la MRC Mékinac.

SERVICES AXÉS SUR LA PERSONNE (protection incendie, 1ers répondants, bâtisses, etc.)

La municipalité est heureuse de contribuer à la formation de ses employés (pompiers, premiers répondants, employés municipaux et de bureau) qui suivent des cours leur permettant d'améliorer leurs compétences dans l'exercice de leurs fonctions : 6 672 \$.

Pour assurer la sécurité de ses pompiers, la municipalité achetait au cours de l'année quatre appareils respiratoires au coût de 22 600 \$.

Considérant l'importance accordée aux familles, la municipalité adoptait en décembre 2010, sa politique familiale au niveau local.

SERVICES DES LOISIRS, CULTURE, IMPLICATIONS SOCIALES ET AUTRES

Fière de contribuer à l'avancement de la culture, d'encourager la participation de tous à de saines habitudes de vie et d'être solidaire des institutions, la municipalité contribue financièrement à l'O.M.H. (quote-part 10%), au Centre des loisirs, à la Bibliothèque et son affiliation au CRSBP, au C.I.L. St-Tite (utilisation de l'aréna), à la M.R.C. et au C.L.D. de Mékinac, etc. : 88 654 \$.

La municipalité appuie également les organismes et associations locales et régionales par des dons, des commandites, des frais de publicité, pour leur permettre de mener à bien les projets sociaux qu'ils soutiennent dans notre communauté, entre autres : St-Adelforce, CAPSA; Fondation CSSS de l'Énergie, Fabrique St-Adelphe; Journées de la Culture; Fête nationale, FADOQ, etc. : 6 639 \$. De ce montant, 4 500\$ ont été octroyés au St-Adelforce sous forme d'une commandite et de publicité.

SERVICES ADMINISTRATIFS ET ENTRETIEN 2011

Le tableau suivant illustre l'évolution de la situation projetée au 31 décembre 2011

No règlement	Emprunt	Institution bancaire	Taux d'intérêt	Montant d'intérêts	Montant Capital	Montant remboursé
93-125	Phase 1	Banque Nationale	3,25%	13 104,90\$	83 600,00\$	96 704,90\$
95-151	Phase 11	Caisse pop Ste-Thècle-St-Adelphe	4,742%	4 440,85\$	15 400,00\$	19 840,85\$
95-151	Phase 11	Caisse pop Ste-Thècle-St-Adelphe	4,45%	2 069,26\$	8 600,00\$	10 669,26\$
96-161	Assainiss.	Caisse pop Ste-Thècle-St-Adelphe	4,50%	19 975,80\$	50 600,00\$	70 575,80\$
96-161	Assainiss.	Caisse pop Ste-Thècle-St-Adelphe	4,50%	1 908,00\$	4 900,00\$	6 808,00\$

Pour un montant total de 204 598,81 \$ remboursé en capital et intérêts en 2011.

De plus, pour la réalisation de différents travaux de voirie dans le rang Sud-Est, sur la rue Principale et dans le rang St-Joseph, avec l'aide de la subvention de la taxe d'accise sur l'essence, la municipalité adoptait en mai 2011 le règlement d'emprunt 2011-270 décrétant une dépense de 524 054 \$ et un emprunt de 524 054\$ afin de financer ladite subvention du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Pour ce faire, la municipalité acceptait l'offre de la Financière Banque nationale pour son emprunt au montant de 524 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt 2011-270, au prix de 98,37600 comme suit :

124 700 \$	1,75000%	le 18 octobre 2012	128 800 \$	2,10000%	le 18 octobre 2013
133 100 \$	2,30000%	le 18 octobre 2014	137 400 \$	2,75000%	le 18 octobre 2015

Différentes situations font en sorte qu'à chaque année, nous devons procéder à des remboursements de taxes municipales ou de services : (loyer fermé, permis de démolition qui entraîne une baisse au rôle d'évaluation), et principalement notre programme de revitalisation (règlement 2009-261) qui rembourse sur une période de 5 ans, 100% de la taxe foncière générale des immeubles résidentiels, commerciaux ou industriels nouvellement construits ou rénovés, dont la valeur est de 50 000 \$ et plus, etc.): un montant approximatif de 25 000 \$ sera remboursé d'ici la fin de l'année.

Pour ses assurances générales, notre municipalité est membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec : 23 225 \$ en 2011.

RÈGLEMENTS ADOPTÉS DEPUIS UN AN :

La municipalité a adopté 8 règlements depuis novembre 2010 :

- RÈGLEMENT 2011-267 concernant l'obligation d'utiliser un bac roulant d'un format de 240 litres ou de 360 litres pour la disposition des ordures ménagères
- RÈGLEMENT 2011-268 visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2011 et les conditions de perception
- RÈGLEMENT 2011-269 statuant sur l'obligation de recycler et l'utilisation des bacs pour le recyclage, lesquels ont été placés à certaines résidences de St-Adelphe par la Municipalité de St-Adelphe, qu'ils sont et demeurent l'entière propriété de la susdite municipalité et que les citoyens ne peuvent les altérer ou en changer l'usage
- RÈGLEMENT 2011-270 décrétant une dépense de 524 054 \$ et un emprunt de 524 054 \$ afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, accordée dans le cadre du Programme de la taxe d'accise sur l'essence et ce, pour la réalisation de différents travaux de voirie
- RÈGLEMENT 2011-271 modifiant le règlement de zonage 2009-253 (Pour autoriser les bi-familiales dans la zone agricole 6Aa (rang Haut-St-Émile)
- RÈGLEMENT 2011-272 créant un service de sécurité incendie
- RÈGLEMENT 2011-273 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- RÈGLEMENT 2011-274 décrétant des travaux d'entretien du cours d'eau Ruisseau Noir No 2 et ses branches Denis et Semi-noire, imposant une taxe spéciale pour le recouvrement des frais relatifs à ces travaux.

De plus, le 20 décembre 2010, la municipalité adoptait sa politique de gestion contractuelle afin d'assurer une saine concurrence entre les personnes et entreprises voulant contracter avec elle.

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX DOSSIERS EN 2011

Au cours de l'année 2011, la municipalité a procédé à l'installation de 5 bollards (lumières) et au dévoilement de nouveaux panneaux historiques phase 2, dans le parc commémoratif. Grâce à de fructueuses recherches réalisées avec un soin particulier par mesdames Thérèse Lafontaine-Cossette et Cécile Plourde, ces panneaux relatent une partie de notre histoire. Je remercie la Fabrique de St-Adelphe et le Conseil des marguilliers qui ont autorisé l'utilisation à titre gracieux du parterre près de l'église et le don (cession) d'une parcelle terrain près de l'ancien presbytère pour l'aménagement de ce parc.

On se rappelle que la réalisation de ce parc a été rendue possible grâce à des subventions provenant de différentes instances : Députée Julie Boulet, M.R.C. Mékinac (Pacte rural local), Caisse populaire de Ste-Thècle-St-Adelphe, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, CRÉ Mauricie; Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Nous remercions très sincèrement tous ces collaborateurs pour leur grande générosité.

À la fin de l'année 2010, le calvaire du rang St-Joseph était inscrit au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux.

Le Programme Pair est toujours offert et vise à prêter une assistance individuelle pour le maintien de la santé et du bien-être des aînés dans la municipalité.

La municipalité, en collaboration avec la Caisse populaire de Ste-Thècle - St-Adelphe, la COOP du Coin et la MRC de Mékinac, achetaient un panneau électronique au coût de 24 798 \$ dans le but d'annoncer les activités culturelles et sportives, ou pour transmettre des renseignements d'intérêt public à la population. Monsieur Yves Couffin, notre webmestre, a suivi une formation intensive pour la transcription des messages qui y sont affichés. Nous l'en remercions.

Une entente de location pour une période de 10 ans a été conclue avec Barrett XPlore inc. pour l'installation d'une mini-tour de communication sur le réservoir d'eau potable, dans le but d'offrir le service Internet à large bande sans fil. Barrett Xplore Inc. a payé les frais d'installation et s'est engagé à rembourser à chaque mois à la municipalité un montant de 450 \$: les coûts de consommation électrique et une compensation mensuelle de frais.

Pour permettre un éventuel développement domiciliaire, le Ministère des Transports autorisait en mai dernier une permission de voirie pour l'ouverture d'une nouvelle rue, près du H.P.R. La firme d'arpenteurs L'Heureux, Brodeur se voyait confier le mandat d'arpenter la future rue et le terrain situés près de l'endroit.

Pour les amateurs de cyclisme, la municipalité officialisait en août un circuit vélo-route reliant Ste-Thècle, St-Adelphe et St-Stanislas aux autres municipalités de la Mauricie. De plus, la municipalité soutenait la candidature de la Ville de Shawinigan pour la tenue des Jeux du Québec 2012.

La Municipalité procédera au réaménagement de la cuisinette dans la salle municipale d'ici la fin de l'année pour un montant approximatif de 15 000 \$.

Des demandes ont été présentées par des propriétaires de chemins privés, pour les aider à défrayer les coûts d'entretien et de déneigement de leur rue. La municipalité a donc adopté une Politique visant à permettre aux associations ou regroupements de se prévaloir des dispositions de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales, de façon à leur accorder une aide financière pour l'entretien des chemins privés.

En outre, pour répondre à des demandes de citoyens qui voulaient assurer leur sécurité lorsqu'ils circulent en véhicule le soir, l'achat de deux luminaires de rues a été autorisé, dont un au Domaine Charest et l'autre au Domaine Manictou.

Afin de réduire les risques d'accidents de travail en espace clos, la municipalité procédait à l'achat d'un détecteur de 4 gaz, avec un ventilateur centrifuge au coût total de 3 111 \$ et procurait à ses employés une formation sur le fonctionnement de ces appareils.

Le cabanon au terrain de balle a été démolé puisqu'il était en très mauvais état. Un projet de reconstruction au montant de 23 000 \$, avec l'aide de subventions est en cours. La caisse populaire de Ste-Thècle-St-Adelphe a confirmé une subvention de 9 000 \$, le Centre des loisirs et la municipalité sont disposés, pour leur part, à y investir également un montant de 9 000 \$. Nous sommes dans l'attente de la confirmation d'une autre subvention à venir, au montant de 5 000 \$ provenant de madame la députée Julie Boulet.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET

La municipalité entend privilégier le renouvellement et le maintien à niveau de ses infrastructures et équipement, tout en demeurant dans l'axe de la continuité et de l'équilibre, entre le développement et la capacité de payer des contribuables.

La Municipalité prévoit terminer l'année 2011 avec un surplus financier.

Afin de soutenir le développement économique local, la municipalité continuera à déployer tous les efforts afin d'attirer sur son territoire d'éventuels promoteurs dans sa zone industrielle, ainsi que dans la zone résidentielle pour des multi-logements; à promouvoir le programme de revitalisation avec différents partenaires afin de soutenir et encourager de nouvelles familles à s'établir dans notre municipalité, pour développer le milieu et accroître notre population, en partenariat avec les organismes de développement du territoire.

Pour revitaliser la municipalité, la construction domiciliaire est autorisée depuis 2008 sur certains terrains situés dans le corridor de la rivière Batiscan et sur la rue du Moulin. Ce sont plus de 50 à 70 emplacements qui sont disponibles pour accueillir de nouvelles familles.

La qualité de notre environnement étant au cœur de nos préoccupations pour les générations actuelles et futures, la municipalité continuera à déployer tous les efforts afin d'encourager les citoyens à maintenir de saines habitudes environnementales : telles l'utilisation de l'éco-centre municipal pour les matières valorisables; la collecte sélective aux deux semaines avec le bac vert; les cabas (sacs écolo) réutilisables; les dépôts pour les résidus verts, etc.

Pour recevoir une plus grande variété de matières valorisables, comme les résidus domestiques dangereux, les huiles usées, le bois, le métal, les appareils de technologie, la peinture, les médicaments, les batteries, etc., la municipalité a aménagé des espaces à l'éco-centre pour l'installation de quatre conteneurs.

Toutes ces mesures nous incitent à adopter un comportement responsable qui aura un impact durable sur notre environnement et notre milieu de vie.

Au niveau de la voirie, des priorités d'intervention sont actualisées à chaque année, en fonction des budgets disponibles. Nous poursuivrons des travaux de réfection sur notre réseau routier.

Hôtel de ville, les locaux des toilettes de la salle municipales seront réaménagés en 2012.

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2012-2013- 2014

Service de voirie et travaux publics :

La réfection de deux tronçons de route a été réalisée, soit un secteur de la rue Principale sur une distance de 1,2 kilomètre et un secteur du rang Sud-Est sur environ 2,7 km. Des travaux de rapiéçage d'asphalte au rang St-Joseph ont aussi été effectués. Pour ce faire, un montant de 524 000 \$ y a été affecté, lequel provient en grande partie du versement de la deuxième taxe d'accise promise par nos gouvernements.

En 2012, un montant de 124 700 \$ sera affecté au remboursement de l'emprunt initial de 524 000\$ concernant le règlement d'emprunt 2011-270.

Schéma du risque d'incendie débuté en 2007 :

Formation des pompiers, achat d'équipements et stratégies concourant à l'atteinte des objectifs de protection incendie, le tout demandé par le Gouvernement du Québec (représentant 207 435 \$).

Afin de pouvoir continuer à assurer la sécurité de nos citoyens et citoyennes et répondre aux normes du schéma du risque d'incendie, l'achat d'un camion auto-pompe sera une priorité haute en importance. Pour ce faire, un investissement majeur d'environ 250 000 \$ sera nécessaire en 2012.

Les dépenses prévues dans le Plan triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 seront revues durant l'année où seront réalisés les projets et peuvent varier selon les fluctuations du marché et la hausse des coûts.

CONCLUSION

Il s'agit d'un survol non exhaustif des dossiers sur lesquels le conseil municipal s'est penché au cours de l'année 2011. Un bilan des activités et réalisations vous est présenté sur le site WEB de la municipalité : www.st-adelphe.qc.ca et mensuellement, à l'intérieur du journal « Le Reflet municipal », lequel journal soulignait en mars 2011 sa 300^e parution.

Avant de terminer, je tiens à remercier très sincèrement pour leur soutien et leur collaboration les personnes suivantes:

GRAND MERCI :

À Anne-Marie Denis, Claude Thiffault, Réal Côté, Roger Drouin, Michel Denis et Louis-Marc Trudel: membres du conseil municipal ;

Aux employé(e)s de la municipalité Daniel Bacon directeur général, Gisèle Thiffault secrétaire-trésorière-adjointe qui soulignait cette année 25 ans de travail à la municipalité, je la remercie et la félicite; Tony Trépanier inspecteur en bâtiment et Christian Trudel journalier nouvellement engagé à qui je souhaite la bienvenue au sein du personnel municipal.

À Thérèse Gagnon-Baillargeon pour l'entretien des locaux de la municipalité et des aménagements floraux.

Un merci tout particulier à Jacques Perron qui a pris sa retraite après 14 ans de loyaux services.

Mes remerciements au nouveau bibliothécaire Roman Pokorski à qui je souhaite beaucoup de bonheur dans sa nouvelle fonction, ainsi qu'à Annie Labranche, à Danielle Delisle et à Bernita Ubertas qui donnent de leur temps à la biblio.

Un immense merci à Lyne Deshaies qui a rempli cette fonction avec dévouement pendant 7 ans mais qui a dû la quitter pour un déménagement à l'extérieur.

Merci aux employé(e)s du Service incendie et aux Premiers Répondants:

Marie-Noëlle Roberge, Steve Delisle, Mathieu Bilodeau, Daniel Bordeleau, Steve Bureau, Dave Denis, Guy Douville, Stéphane Fugère, Sylvain Gagnon, Guy Germain, Jonathan Roberge, Jean-Guy Rodrigue, Daniel Cossette et Francis Carpentier;

Ma reconnaissance à Patrick Bureau et à Chantal Bertrand pour leur beau travail au sein du Service incendie et des Premiers Répondants; ils ont dû remettre leur démission suite à un déménagement à l'extérieur.

Mes remerciements s'adressent également au Comité consultatif en urbanisme: Jacques Thiffault, François Douville, Mario Defoy, Michel Perron et Michel Denis.

Merci au responsable du site Web et des transcriptions sur le panneau électronique : Yves Couffin à qui on doit également la réalisation du Concours 5^e Anniversaire du site Web de la municipalité, lequel concours a connu un grand succès.

Merci à Don Bannister pour sa disponibilité et l'aide technique apportée (power point, photos...) lors de nos rencontres ou rassemblements.

Remerciements au Centre des loisirs: à Line Lapointe et à son conseil de direction, ainsi qu'à la responsable des Journées de la Culture Annette Condé.

Merci au nombreux bénévoles qui siègent au sein des institutions, sur les organismes municipaux et les associations locales : FADOQ, Société d'histoire, St-Adelforce, Fabrique, École Primadel, Comité des aînés, C.A.C.I., etc... et à toutes les personnes qui siègent sur les comités non susmentionnés, mais dont le travail fait dans la discrétion contribue au rayonnement de notre milieu de vie.

Merci aux volontaires de l'entretien hivernal de la patinoire : André Jacob, Guy Cossette, Gilles Magny, Sylvain Fraser, Jacques Gauthier et Michel Labranche.

Grand merci à vous tous pour le travail que vous exécutez avec professionnalisme, tant sur le plan technique, administratif, ou social.

Enfin merci à vous gens d'ici pour la confiance que vous nous témoignez.

Comme vous le savez, de nouvelles responsabilités municipales s'ajoutent d'années en années, et nous sont principalement transférées par nos instances gouvernementales sans pour autant avoir les fonds pour les administrer. Dans ce contexte, les membres du conseil feront les représentations nécessaires pour améliorer constamment le cadre de vie de nos concitoyens et concitoyennes.

Enfin, j'invite la population à venir assister à la séance extraordinaire qui se tiendra le 19 décembre 2011, à 19h pour la présentation et l'adoption du budget pour l'année 2012.

Paul Labranche, Maire

Séance ordinaire 7 Novembre 2011

Approbation des comptes

9190 Soc. Can. Des Postes	155,84
9191 Cécile Plourde	11,39
9192 Nicole Lemay	30,00
9193 Hydro-Québec	771,57
9194 Office municipal Habitation	4 218,00
9195 Roger Drouin	23,10
9196 Tony Trépanier	178,17
9197 Daniel Bacon	16,20
9198 Salon de quilles	40,00
9199 Don Bannister	125,00
9200 Hydro-Québec	3 191,13
9201 Pharmacie Christine Béland	18,22
9202 Ministre des Finances	31 406,00
9203 Telus	1 206,97
9204 Rogers	36,82
9205 Hydro-Québec	381,29
9206 Soc. Can. Postes	77,92
9207 Yves Couffin	150,00
9208 Dominic Massicotte	70,00

9209	Thérèse Gagnon	263,25
9210	Gérard Gagnon	200,00
9211	Hydro-Québec	895,20
9212	Daniel Bacon	15,30
9213	Groupe Accisst	360,76
9214	Aciers GM	651,91
9215	Les Aciers Jacques Boucher	284,81
9216	Appartenance Mauricie	250,00
9217	Batterie Mauricie	492,16
9218	Belitec	2 386,72
9219	Béton vibré	565,98
9220	Mathieu Bilodeau	85,00
9221	Biolab	563,87
9222	Daniel Bordeleau	138,62
9223	Steve Bureau	70,50
9224	Buroplus	73,88
9225	Canadien National	772,29
9226	Francis Carpentier	50,50
9227	Jean-Pierre Charest	3 171,91
9228	Service Cité propre	4 303,06
9229	Groupe CLR	177,79
9230 - 9231 -9232 – 9233	COOP Univert	6 701,12
9234	C.R.S.B.P. Mauricie	101,30
9235	Steve Delisle	151,50
9236	Dave Denis	138,62
9237	Distribution Robert	233,72
9238	Guy Douville	180,75
9239	Daniel Durocher	990,96
9240	Les Entreprises Crête	5 079,05
9241	Mauricie Évasion Sports	7,74
9242	Everest	43,25
9243	Féd. Québ. des municipalités	34,86
9244	Stéphane Fugère	20,00
9245	Sylvain Mongrain	95,25
9246	Transport André Guimond	1 971,75
9247	Jean-Louis Lajoie	2 118,52
9248	Lebel Asphalte	58 114,51
9249	Librairie L'Exèdre	120,49
9250	Lumca inc.	5 854,89
9251	Machinerie Roberge	347,47
9252	Ferme Gilles Magny	1 715,25
9253	Marcel Guimond & Fils	8 159,82
9254	Martec inc.	142,98
9255	MicroGest	17,08
9256	MODOC	216,00
9257	M.R.C. Mékinac	24 225,69
9258	Multi-nettoyage Mauricie	136,65
9259	Oze Publicité	598,11
9260	Photo Claude Naud	198,06
9261	Jonathan Roberge	121,50
9262	Marie-Noëlle Roberge	115,75
9263	Jean-Guy Rodrigue	100,87
9264	Spectralite	2 215,84
9265	Services techniques incendies	289,37
9266	Diffusion Strato	200,04
9267	Mylène Thiffault	96,50
9268	Transporteurs en vrac	3 484,15
9269	Jonathan Roberge	22,50
9270	Rabais Campus	80,53
9271	Hydro-Québec	124,54
9272	Soc. Can. Des Postes	134,44
9273	Daniel Bacon	52,04
9274	Maison des Familles	50,00
9275	La Croix-Rouge	125,00
9276	Airmédic	98,20
9277	Symarco	1 500,00
9278	EducExpert	1 879,76

9279 Financière Banque Nationale	9 987,90
9280 Roger Drouin	62,15
9281 Jacques Thiffault	150,00
9282 Mario Defoy	75,00
9283 Michel Perron	75,00
9284 François Douville	75,00
9285 Domicic Massicotte	35,00

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Et résolu :

Que le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, soussigné directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes d'octobre 2011 ci-dessus approuvés. **Adopté**

Correspondance aux archives

Min. Aff. Mun.: Chèque de 9 302 \$ versement final de la subvention aménagement du parc commémoratif

CSSS Vallée Batiscan: Calendrier Campagne d'influenza la vaccination aura lieu le 8 novembre à St-Adelphe

FADOQ Mauricie: Demande d'une contribution pour la production d'un bottin Qualité Logi-être qui sera distribué gratuitement (bottin où sont classifiées les résidences privées pour aînés sur une analyse de qualité)

MRC Mékinac: Demande à portée collective selon l'article 59 CPTAQ visant à reconnaître les îlots déstructurés en zone agricole et rencontre prévue dans notre municipalité

Min. Sécurité publique: Estimation coûts pour les services de la S.Q. en 2012 : 63 696 \$

Féd. Can. municipalités: Invitation à la municipalité à adhérer à la FCM pour 253 \$

Appartenance Mauricie: Invitation au lancement du calendrier historique le 23 octobre à Shawinigan-Sud

Air Médic: Demande d'une contribution de 10 ¢ par tête d'habitant pour le service d'urgence par hélicoptère dans 4 bases du Québec dont à Trois-Rivières

Centraide Mauricie: Demande d'un don

Travailleurs des Postes: Demande de résolution d'appui pour le maintien des heures d'ouverture des bureaux (44 hres/semaine)

Min. Culture, Communications: Reddition des comptes pour le Parc commémoratif

Min. Aff. Mun.: Rencontre le 15 novembre à St-Maurice sur le bilan qu'il faudra produire de l'usage de l'eau potable pour le 1^{er} avril 2012, en vertu de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

CLD Mékinac: Demande aux municipalités de remplir le diagnostic entrepreneurial de la MRC de Mékinac

Thérèse Lafontaine-Cossette: Remerciements pour l'appréciation de la municipalité à l'égard du travail qu'elle a réalisé pour les panneaux dans le parc commémoratif

Croix Rouge: Contribution annuelle au montant de 125 \$ pour des mesures d'urgence et les services offerts à notre municipalité en cas de sinistre

Dir. Région. d'Emploi-Qc: Invitation à une journée thématique le 31 octobre à St-Tite pour partager l'information sur le marché du travail et les outils développés

Ass. Dir. Mun. Qc ADMQ: Présentation du code d'éthique proposé aux directeurs municipaux pour adoption

ADMQ: Formation à Shawinigan le 9 novembre concernant le Code d'éthique des employés municipaux

Min. Transports: Subvention voirie locale 2^e versement : chèque de 22 100 \$

Min. Famille Aînés: Chèque de 2 500 \$ (subvention politique familiale 2^e versement)

Annette Condé: Remerciements pour le soutien financier et la disposition des locaux pour les journées de la Culture

Min. Aff. Mun.: Rappel de l'obligation pour les municipalités d'adopter un code d'éthique et de déontologie au plus tard le 2 décembre 2011

Soc. Habitation: Rapport d'approbation des états financiers de l'Office municipal d'habitation

PGSolutions: Augmentation de 3% en 2012 pour le contrat d'entretien et de soutien des applications (logiciels)

XPlornet: Nouvelle convention pour les remises de paiements (changement de raison sociale Barrett Xplore inc. devient Xplornet Communications inc.)

Banque nationale Canada : Chèque de 515 490,24 \$ (emprunt à long terme dans l'attente du remboursement de la taxe d'accise)

Caisse populaire Ste-Thècle-St-Adelphe: Chèque de 9 000 \$ en subvention pour le projet resto-remise au terrain de balle

Min. Transports: Chèque de 9 157,14\$ (remboursement entretien passages à niveau)

XPLORNET Communications: Chèque de 1 800 \$ (remboursement pour 4 mois remise de paiement selon entente)

Club Quad Mékinac : Avis de changement de nom Club Quad Rive Nord inc. devient Club Quad Mékinac (2011) inc.

12^e Régiment blindé Canada: Exercice militaire sur notre territoire entre le 7 novembre et le 18 novembre

Appartenance Mauricie: Remerciements pour la contribution à la confection des calendriers 2012 : *Le sport en Mauricie : une histoire qui bouge !*

Entreprises Grenier: Trois soumissions pour dynamitage rang St-Pie, près du 30 Principale et Rg Sud-Est

Min. Aff. Mun.: Bonification des compensations tenant lieu de taxes (Santé, services sociaux, école) : dépôt de 11 045 \$

Opération Nez Rouge : Invitation à une conférence de presse le jeudi 17 novembre à la salle de la MRC Mékinac

Min. Transports : Suivi sur la reconstruction du profil de la route 352

Canadien National: Rappel que le déneigement des routes ne doit pas compromettre la sécurité aux passages à niveau

Groupe Ultima: Renouvellement assurances générales 8 /12-2011 au 8/12-2012 coût : 24 877\$

EducExpert: Offre de service formation pompier 1

Symarco: Soumission vente d'équipements pour mini-restaurant

Maison des Familles: Demande d'un don pour la Boîte à cadeaux pour les enfants des familles à faible revenu dans la zone Mékinac

Marie-Pier Trudel: Remerciement pour le soutien financier au projet Challenge SRC Kilimandjaro, dont elle a fait l'ascension le 5 octobre pour la recherche sur le cancer

Corp. Touristique Grand-Mère: Demande d'une aide financière de 200 \$ pour son bureau d'accueil touristique

Denis Savard, Céline Lamontagne: Mise en demeure pour un montant de 100 000 \$ pour la perte d'un bâtiment de ferme suite à un incendie

Promutuel Portneuf-Champlain: Avis de réclamation faite par Denis Savard et Céline Lamontagne pour des dommages subis à un contenu remisé dans un bâtiment de ferme suite à un incendie (montant des dommages est à définir)

Luce Bordeleau: Pétition pour collecte aux maisons des gros rebuts non recyclables

Dépôt de la correspondance aux archives

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général. **Adopté**

Entretien des puisards dans les rangs pour l'hiver 2011-2012

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Et résolu :

Que le Conseil de la municipalité de St-Adelphe accorde aux personnes suivantes l'entretien des puisards dans les rangs au coût de 100 \$ chacun, pour l'hiver 2011-2012:

Michel Labranche	1 puisard	100 \$
André Francoeur	1 puisard	100 \$
Robert Bordeleau	1 puisard	100 \$
Claude Roberge	1 puisard	100 \$
Jeannot Magny	1 puisard	100 \$
Ferme Repau & Fils	1 puisard	100 \$
René Desourdy	1 puisard	100 \$
Sylvain Gagnon	1 borne sèche	100 \$
Pour un montant total de 800 \$		

Adopté

Versement de la contribution annuelle à la Croix-Rouge canadienne, division Québec et mandataires pour signer l'entente de «Services aux sinistrés »

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge canadienne, division de Québec, offre aux municipalités une gamme de services utiles en cas de sinistres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est disposée à participer à chaque année à la collecte de fonds de la CROIX-ROUGE afin de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de cette Société;

CONSIDÉRANT que le montant demandé par la Croix-Rouge pour l'année 2011 est de 125 \$, représentant un montant fixe pour les municipalités de moins de 1 000 habitants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante, comme si au long reproduit.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe paie la contribution annuelle à verser selon l'entente des services offerts par la Croix Rouge qui s'élève à 125 \$ pour 2011.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe désigne M. Daniel Bacon, directeur général et M. Paul Labranche maire pour signer si nécessaire, toute nouvelle entente avec la Croix-Rouge canadienne, division Québec.

Adopté

Remerciements au Service incendie pour la sécurité des enfants à l'Halloween

CONSIDÉRANT que des pompiers du Service incendie de St-Adelphe ont assuré bénévolement la sécurité des enfants le soir de l'Halloween, à différents endroits stratégiques dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe adresse de sincères remerciements au Service incendie de St-Adelphe pour le soutien technique et l'assistance offerte aux enfants le soir de l'Halloween, dans le but d'assurer leur sécurité dans les rues de la municipalité.

Que ces remerciements s'adressent à Monsieur Michel Denis représentant municipal et aux pompiers suivants : Madame Marie-Noëlle Roberge, Messieurs Steve Delisle, Dave Denis, Jean-Guy Rodrigue, Daniel Bordeleau, Guy Douville, Guy Germain, Jonathan Roberge et Mathieu Bilodeau.

Adopté

Établissement du calendrier 2012 pour les séances ordinaires du conseil municipal

ATTENDU que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 h :

9 janvier ;	6 février;	5 mars ;	2 avril;
7 mai ;	4 juin ;	2 juillet;	6 août ;
10 septembre;	1er octobre;	5 novembre ;	3 décembre.

Que les séances ordinaires et extraordinaires seront tenues à la salle du conseil, à l'intérieur de l'hôtel de ville sis au 150, rue Baillargeon à St-Adelphe.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier Daniel Bacon, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté

Renouvellement des assurances générales

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe renouvelle ses assurances générales auprès de Groupe Ultima inc. assurances, représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), pour la période s'échelonnant du 8 décembre 2011 au 8 décembre 2012, conformément au numéro de police MMQP-03-035015, le tout pour un grand total de 24 877 \$ incluant les taxes.

Adopté

**REPORTÉ Appui à une demande de dérogation mineure pour un projet de lotissement
(Cie 2847-2512 Québec inc.)**

Autorisation pour une dérogation mineure (dossier Bruno Comtois)

CONSIDÉRANT qu'un règlement sur les dérogations mineures (règlement 99-194) a été adopté par la Municipalité de Saint-Adelphe en vertu des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage no 2009-253 a été déposée par M. Bruno Comtois, laquelle dérogation affecte la «marge de recul latérale sur une certaine longueur pour un bâtiment principal, article 7.1 à la grille de spécification, zone 62 Ca. »

CONSIDÉRANT que le demandeur Monsieur Comtois a érigé un bâtiment principal au 79, rue Principale à St-Adelphe;

CONSIDÉRANT que la dérogation porte sur un nouveau bâtiment construit en partie sur la marge de recul latérale à 1,52 mètre, alors que la norme doit être à 2 mètres, soit une dérogation de 48 centimètres;

CONSIDÉRANT que cette dérogation est faite pour un immeuble sur le lot 753-54-22-P situé au 79, rue Principale, à St-Adelphe GOX 2GO, Cadastre de St-Stanislas;

CONSIDÉRANT que toutes les exigences en terme de documents à fournir par le demandeur d'une dérogation mineure ont été remplies, et qu'un chèque au montant de 150 \$ a été émis;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme de Saint-Adelphe, ayant pour mission d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, a examiné les lieux et a formulé un avis écrit favorable au demandeur en ce qui a trait au présent dossier.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal de Saint-Adelphe ont pris connaissance des recommandations faites par le Comité consultatif en urbanisme, ont étudié le dossier et enfin, qu'ils doivent statuer sur la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'un AVIS PUBLIC a été donné en date du 23 septembre 2011 et affiché aux endroits prévus par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que toutes les procédures pour une demande de dérogation mineure ont été faites selon les dispositions prévues au règlement 99-194;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que suite à l'étude du dossier de monsieur Bruno Comtois, la Municipalité de Saint-Adelphe accueille favorablement la demande de dérogation mineure présentée.

Que cette dérogation mineure consiste à régulariser la marge de recul latérale dont la norme est de 2 mètres et de l'abaisser à 1,52 mètre, soit une dérogation de 48 centimètres pour un bâtiment principal, tel qu'énoncé dans le préambule de la présente résolution.

Que la présente résolution, permettant une dérogation mineure, ne constitue pas un permis ou un certificat; elle constitue une autorisation à déroger de certaines dispositions du règlement de zonage en vigueur dans la municipalité.

Que Monsieur Bruno Comtois devra respecter toutes les exigences inscrites au règlement de zonage et obtenir les permis si nécessaires, auprès de l'inspecteur en bâtiment.

Adopté

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHÉ
M.R.C. DE MÉKINAC**

RÈGLEMENT NO 2011-273

**PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE S'APPLIQUANT AUX ÉLUS
MUNICIPAUX**

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c.27), les municipalités doivent adopter un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux au plus tard le 2 décembre 2011;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité du Québec doit adopter un code d'éthique et de déontologie;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par M. le conseiller Roger Drouin à la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Sur proposition de monsieur le conseiller Réal Côté
Appuyé par madame la conseillère Anne-Marie Denis
le Conseil statue et ordonne ce qui suit :

Que le présent règlement ayant le numéro 2011-273 portant sur le code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux élus municipaux de la Municipalité de Saint-Adelphe soit adopté avec dispense de lecture et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJECTIF VISÉ PAR CE RÈGLEMENT

L'objectif visé par ce règlement est de donner aux élus qui représentent la Municipalité de St-Adelphe un outil pour faciliter l'exercice de leurs tâches et responsabilités en adhérant à des valeurs, à des principes moraux et à des normes d'éthique rigoureuses.

Outre les règles déjà prévues dans le cadre légal de l'exercice des fonctions de l' élu municipal, soit : la déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires, la règle concernant la prise de décision et la règle portant sur les contrats, les élus de la Municipalité de St-Adelphe ont voulu préciser les règles et principes qui doivent orienter et régir leurs décisions, actions et comportements.

Les élus municipaux s'engagent, avec ce code d'éthique, à agir avec prudence et dans le respect des valeurs d'intégrité, d'objectivité, de respect, d'impartialité, de loyauté et de transparence.

ARTICLE 3 VALEURS DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Les principales valeurs de la Municipalité de St-Adelphe énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie qui doivent guider les membres du conseil dans l'appréciation des règles déontologiques qui leurs sont applicables sont :

- a) L'intégrité des élus;
- b) L'honneur rattaché aux fonctions de conseiller municipal et de Maire;
- c) La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- d) Le respect envers les autres membres du conseil municipal, les employés et les citoyens;
- e) La loyauté envers la municipalité;
- f) La recherche d'équité.

ARTICLE 4 INTERPRÉTATION

Tous les mots utilisés dans le présent code conservent leur sens usuel, sauf pour les expressions et les mots définis comme suit :

« Avantage » :

Comprend tout cadeau, don, faveur, récompense, service, commission, gratification, marque d'hospitalité, rémunération, rétribution, gain, indemnité, privilège, préférence, compensation, bénéfice, profit, avance, prêt, réduction, escompte, ou toute autre chose utile ou profitable de même nature ou toute promesse d'un tel avantage.

« Intérêt personnel » :

Intérêt de la personne concernée, qu'il soit direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct, sans nécessairement être exclusif, de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée. Est exclus de cette notion le cas où l'intérêt personnel consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail rattachées aux fonctions de la personne concernée au sein de la municipalité.

« Intérêt des proches » :

Intérêt du conjoint de la personne concernée, de ses enfants, de ses ascendants ou intérêt d'une société, compagnie, coopérative ou association avec laquelle elle entretient une relation d'affaires. Il peut être direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct, sans nécessairement être exclusif, de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée.

« Organisme municipal » :

- 1° un organisme que la loi déclare mandataire ou agent d'une municipalité;
- 2° un organisme dont le conseil est composé majoritairement de membres du conseil d'une municipalité;
- 3° un organisme dont le budget est adopté par la municipalité ou dont le financement est assuré pour plus de la moitié par celle-ci;
- 4° un conseil, une commission ou un comité formé par la municipalité chargé d'examiner et d'étudier une question qui lui est soumise par le conseil;
- 5° une entreprise, corporation, société ou association au sein de laquelle une personne est désignée ou recommandée par la municipalité pour y représenter son intérêt.

ARTICLE 5 CHAMP D'APPLICATION

Le présent code s'applique à tout membre du conseil de la municipalité de St-Adelphe.

ARTICLE 6 RÈGLES

6.1. Conflits d'intérêts

L'élu municipal doit éviter de se placer, sciemment, dans une situation où il est susceptible de devoir faire un choix entre, d'une part, son intérêt personnel ou celui de ses proches et, d'autre part, celui de la municipalité ou d'un organisme municipal.

Le cas échéant, il doit rendre publiques ces situations et s'abstenir de participer aux discussions et aux délibérations qui portent sur celles-ci.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à l'élu municipal d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il est également interdit à l'élu municipal de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

6.2. Avantages

Il est interdit à l'élu municipal :

d'accepter, de recevoir, de susciter ou de solliciter tout avantage pour lui-même ou pour une autre personne en échange d'une prise de position sur une question dont un conseil, un comité ou une commission dont il est membre peut être saisi;

d'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

L'élu municipal qui reçoit tout avantage, don, ou marque d'hospitalité qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée doit, dans les 30 jours de sa réception, produire une déclaration écrite au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité, contenant une description adéquate de cet avantage, le nom du donateur, la date et les circonstances de sa réception.

Le greffier ou le secrétaire-trésorier de la municipalité tient un registre public de ces déclarations.

Lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, le greffier ou le secrétaire-trésorier dépose un extrait de ce registre qui contient les déclarations visées qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

6.3. Discrétion et confidentialité

Il est interdit à l'élu municipal, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, d'utiliser, de communiquer ou de tenter d'utiliser ou de communiquer des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont généralement pas à la disposition du public pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

6.4. Utilisation des ressources de la municipalité

Il est interdit à l'élu municipal d'utiliser ou de permettre l'utilisation des ressources, des biens ou services de la municipalité ou des organismes municipaux à des fins personnelles, ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions.

6.5. Respect du processus décisionnel

L'élu municipal doit respecter les lois, les politiques et les normes (règlements et résolutions) de la municipalité et des organismes municipaux relatives aux mécanismes de prise de décision.

6.6. Obligation de loyauté après mandat

L'élu municipal doit agir avec loyauté envers la municipalité après la fin de son mandat dans le respect des dispositions de la loi. Il lui est interdit d'utiliser ou de divulguer des renseignements confidentiels dont il a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à l'élu municipal, dans les 12 mois qui suivent la fin de son mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

6.7 Révision du code d'éthique et de déontologie

La Municipalité doit, avant le 1^{er} mars de chaque année qui suit une élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

6.8 Formation

Les élus municipaux qui n'ont pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale s'engagent, dans les six mois du début de leur mandat, à participer à une telle formation.

6.9 Respect du processus décisionnel

Les élus municipaux doivent respecter les lois, les politiques, les règlements et les résolutions de la municipalité et des organismes municipaux relatives aux mécanismes de prise de décision.

ARTICLE 7 SANCTIONS

Conformément aux articles 7 et 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27) :

« Un manquement au présent Code d'éthique et de déontologie visé par un membre du conseil d'une municipalité peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

1° la réprimande;

2° la remise à la municipalité, dans les 30 jours de la décision de la Commission municipale du Québec:

a) du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci,

b) de tout profit retiré en contravention d'une règle énoncée dans le code,

3° le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle prévue au code, comme membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme;

4° la suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours, cette suspension ne pouvant avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat.

Lorsqu'un membre d'un conseil est suspendu, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation ou toute autre somme de la municipalité ou d'un tel organisme.

ARTICLE 8 DISPOSITIONS DIVERSES

8.1 Transmission au Ministre

Suite à l'adoption du présent règlement, le secrétaire-trésorier doit, au plus tard le trentième jour suivant l'adoption du code d'éthique et de déontologie, en transmettre une copie au ministre des Affaires, municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

8.2 Publication

La Municipalité de St-Adelphe verra à ce que soit publié sur son site Web le présent code d'éthique dans son intégralité, afin de démontrer la ferme volonté de la part des élus municipaux de maintenir un climat de confiance avec ses citoyens.

8.3 Élu/e municipal/e

Dans le but d'alléger le texte contenu dans le présent règlement, le mot exprimé avec le genre masculin comprend le féminin.

ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, Directeur général

Adoption Projet 3 OCTOBRE 2011

AVIS DE MOTION : 3 OCTOBRE 2011

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Louis-Marc Trudel qu'à une séance subséquente, il sera adopté un règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale de la MRC de Mékinac

Inscription du directeur général à la formation de l'ADMQ « Le Code d'éthique des employés municipaux »

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige les administrations municipales à adopter un code d'éthique pour les élus et les employés municipaux;

CONSIDÉRANT que l'ADMQ offre une séance de perfectionnement aux directeurs généraux de la zone Mauricie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise le directeur général à assister à la formation donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec ayant trait au Code d'éthique des employés municipaux qui se tiendra à Shawinigan le 9 novembre prochain.

Que les coûts d'inscription de 130 \$ et les frais de déplacement seront défrayés par la municipalité.

Adopté

Inscription de M. Tony Trépanier à la réunion d'information sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau

CONSIDÉRANT que les municipalités propriétaires d'un réseau de distribution d'eau potable devront préparer un bilan de l'usage de l'eau, un État de situation et un Plan d'action d'ici le 1^{er} avril 2012, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise M. Tony Trépanier à assister à la réunion d'information qui se tiendra le 15 novembre à St-Maurice.

Que les coûts de déplacement seront défrayés par la municipalité.

Adopté

Don à AirMédic pour le maintien et le développement d'un système d'hélicoptère d'ambulance sur le territoire régional

CONSIDÉRANT qu'AirMédic, ambulance aérienne, sollicite toutes les municipalités du Québec afin d'obtenir un don de 10 ¢ par tête d'habitant pour le maintien et le développement d'un système d'hélicoptère ambulance;

CONSIDÉRANT que des professionnels de la santé formés en évacuation aéromédicale prodiguent les soins dans ces hélicoptères ambulance;

CONSIDÉRANT qu'AirMédic possède 4 bases opérationnelles dont l'une est située à proximité, soit à Trois-Rivières et les autres à Saguenay, à Québec et à Montréal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise le versement d'un montant de 98,20 \$ à AirMédic pour le maintien et le développement d'un système d'hélicoptère d'ambulance sur le territoire régional.

Adopté

Demande à Postes Canada de maintenir les heures d'ouverture du bureau de poste

CONSIDÉRANT que Postes Canada a diminué les heures d'ouverture du service postal au bureau de poste de St-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe demande à Postes Canada de maintenir les mêmes plages horaires d'ouverture du bureau de poste local, à raison de 44 heures /semaine, afin de permettre aux travailleurs un accès au service postal et d'assurer la pérennité de ce service public pour les années à venir.

Que copie de cette résolution soit transmise à Postes Canada, à Madame Lise St-Denis députée de Saint-Maurice-Champlain et à Madame Diane Rheault maître de poste à St-Adelphe.

Adopté

Remerciements à la Caisse populaire pour la commandite versée au projet de construction d'un resto-remise au terrain de balle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe et le Centre des loisirs local doivent procéder à la construction d'un resto-remise au terrain de balle puisque la remise actuelle a été démolie car elle était en très mauvais état;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la Municipalité de St-Adelphe sont d'avis que la pratique de sports pour nos jeunes et moins jeunes est salutaire et leur apporte des bienfaits physiques et moraux pour une saine qualité de vie et qu'à cette fin, ils veulent leur offrir un environnement attrayant et fonctionnel, pour qu'ils puissent participer à cette vie active.

CONSIDÉRANT que ce resto-remise servira d'abri au personnel de soutien (marqueur, responsables du petit resto) et protégera différents équipements et instruments d'entretien utilisés pour la balle et le soccer.

CONSIDÉRANT que la Caisse populaire de Ste-Thècle-St-Adelphe a accordé à la Municipalité et au Centre des loisirs de St-Adelphe une contribution financière de 9 000 \$, en soutien à ce projet de construction au terrain de balle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe adresse de sincères remerciements à la Caisse populaire de Ste-Thècle-St-Adelphe pour sa généreuse contribution dans ce projet communautaire.

Adopté

Achat d'un portable pour le panneau électronique

CONSIDÉRANT que pour permettre la transcription des messages sur le panneau électronique, il est nécessaire d'utiliser un portable;

CONSIDÉRANT que le portable utilisé à ce jour appartient à un particulier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Et résolu:

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède à l'achat d'un portable ASUS X53E-RED-CBIL, avec accessoires, souris Optique et sac de transport, le tout au coût total de 650,49 \$ et ce, auprès de MicroGest Informatique.

Adopté

Engagement de Entreprises Grenier inc. pour des travaux de dynamitage au rang St-Pie, près du 30 rue Principale et dans le rang Sud-Est

CONSIDÉRANT que pour améliorer la sécurité routière, la municipalité veut abaisser une côte importante et étroite située près du numéro civique 10, rang St-Pie, près du 30 rue Principale et dans le rang Sud-Est à St-Adelphe;

CONSIDÉRANT que les Entreprises Grenier a présenté trois soumissions pour la réalisation de ces travaux de dynamitage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe engage «Les Entreprises Grenier inc.» à procéder à :

- des travaux de forage et de dynamitage dans le rang St-Pie, sur une longueur de 75 pi, par 12 pi de largeur et sur une profondeur de 5 à 6 pi., au coût de 9886,20 \$.
- du dynamitage près du numéro civique 30 rue Principale au coût de 1 400\$.
- et du dynamitage dans le rang Sud-Est au coût de 2 100 \$.

Que les coûts pour la réalisation de ces travaux excluent les taxes et les frais pour la manutention des matelas de dynamitage.

Adopté

Approbation de l'engagement de Construction Cossette & Lafontaine et de Sylvain Mongrain pour des travaux de voirie dans les rangs Haut-St-Émile, St-Pie et rang Price

CONSIDÉRANT que des travaux de voirie (ponceaux, nettoyage de fossés, creusage et mise en forme de l'infrastructure de la route) sont nécessaires dans les rangs St-Pie, Haut-St-Émile et rang Price;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe engage Cossette & Lafontaine et Sylvain Mongrain pour la réalisation de différents travaux de voirie: pose de ponceaux, de nettoyage de fossés, de creusage et de mise en forme du sol dans les rangs Haut-St-Émile, St-Pie et rang Price.

Adopté

Félicitations à Madame Julie Michel, lauréate du titre «Jeune agricultrice au Gala Saturne »

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Gala Coup de cœur du Syndicat des agricultrices de la Mauricie, madame Julie Michel de la Ferme Pierlie de St-Adelphe a été désignée par le comité de sélection pour représenter les agricultrices de la région Mauricie, dans la catégorie *Jeune agricultrice*, au Gala Saturne de Drummondville le 22 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que lors de la tenue du Gala Saturne, madame Michel a été nommée lauréate du prix *Jeune agricultrice*;

CONSIDÉRANT que madame Julie Michel a mis à profit sa formation et a relevé tout un défi en s'établissant en agriculture, en adoptant une autre région que la sienne pour réaliser son projet;

CONSIDÉRANT qu'elle travaille activement auprès des producteurs agricoles et diversifie ses activités dans ce milieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité:

Que la Municipalité de St-Adelphe félicite très sincèrement madame Julie Michel lauréate du prix *Jeune agricultrice* au Gala Saturne 2011.

Adopté

Demande d'une subvention à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour un projet en soutien aux activités des Premiers Répondants

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe approuve le projet présenté à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie, Centre-du-Québec.

Que ce projet se décrit comme suit :

Remboursement rétributions des interventions 2011 : 1797,50 \$ approx.

Achat de 3 auto-injecteurs d'Epipen (2 adultes, 1 junior) : 341,74 \$

Achat de 4 lampes Pelican: 100 \$

Une trousse pour P.R. : 388,76 \$

Un manteau de P.R. : 200 \$ approximatif

Quatre lampes clignotantes Power Flare PF 200 : 260 \$

1 Radio portatif ICOM : 540 \$

Pour un total approximatif de 3 628 \$

Que M. Jean-Guy Rodrigue responsable des Premiers Répondants et M. Daniel Bacon directeur général et M. Paul Labranche maire, soient autorisés à signer tous les documents ayant trait à cette demande de financement.

Adopté

Inscription de Mathieu Bilodeau à la formation EducExpert, Sections 1, 2 et 3 module 1 « Santé et sécurité au travail. ».

CONSIDÉRANT que Monsieur Mathieu Bilodeau, pompier de la municipalité est intéressé à suivre la formation Pompier 1 donnée par EducExpert sur Internet, comprenant la section 1 (matières dangereuses sensibilisation), la section 2 (matières dangereuses opération) et la section 3 (Auto sauvetage);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Michel Denis

Appuyé par M. le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe défraie les coûts d'inscription et tous les frais reliés à la formation de Mathieu Bilodeau Pompier 1, sections 1, 2 et 3, au coût approximatif de 2 750 \$, le tout donné par EducExpert.

Adopté

Acompte de 1 500 \$ versé à Symarco pour l'achat d'équipements pour le mini-restaurant dans la salle municipale

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe souhaite réaménager un mini restaurant dans la salle municipale et procéder à l'achat d'équipements;

CONSIDÉRANT que les achats consistent en: une table à salade 48", un évier simple 24" X 24" X 14", un ensemble robinet et douchette, une table de travail 24" X 48", un distributeur de savon et un distributeur de papier à main, le tout au coût de 2974,65 \$;

CONSIDÉRANT que pour commander les équipements, Symarco demande un acompte;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Appuyé par M. le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe donne à Symarco un acompte de 1 500 \$ pour la commande d'équipements pour le mini-restaurant.

Adopté

Don à la Maison des familles de Mékinac pour le projet Boîte à cadeaux

CONSIDÉRANT que la Maison des Familles de Mékinac a présenté aux municipalités de notre M.R.C. une demande de don pour venir en aide aux familles défavorisées de notre région, dans le cadre de l'activité «La Boîte à cadeaux », à laquelle elle est associée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accorde un don de 50 \$ à la Maison des familles de Mékinac» pour aider au financement du projet la Boîte à cadeaux, édition 2011.

Adopté

Félicitations à Marie-Pier Trudel pour le défi réalisé au profit de la Société de recherche sur le cancer

CONSIDÉRANT que Marie-Pier Trudel de notre paroisse a pris part au *Challenge SRC-Kilimandjaro 2011*, pour lequel elle a amassé un montant total de 11 040 \$, qui a été remis à la Société de recherche sur le cancer;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité:

Que la Municipalité de St-Adelphe félicite très sincèrement Marie-Pier Trudel qui, avec une immense débrouillardise et beaucoup d'efforts, a relevé le défi de l'ascension du plus haut sommet d'Afrique, l'Uhuru Peak, ce qui a permis, à l'aide d'une collecte de fonds, de remettre un montant de 11 040 \$ à la Société de recherche sur le cancer.

Adopté

Engagement de M. Yves Couffin à titre de responsable de la transcription des textes sur le panneau électronique

CONSIDÉRANT que M. Yves Couffin a suivi la formation technique donnée par ElectroMéga pour le fonctionnement du panneau électronique et son mode d'utilisation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe engage M. Yves Couffin à titre de responsable de la transcription des textes sur le panneau électronique.

Que la susdite Municipalité fournira le matériel informatique nécessaire pour en assurer l'application.

Que le contenu des textes à afficher est sous la supervision exclusive de la susdite Municipalité.

Que la susdite Municipalité dégage M. Couffin de toutes responsabilités de quelque nature que ce soit quant au contenu des textes transcrits.

Que la rétribution versée pour ce travail est de 50\$ par mois, à compter du 1^{er} octobre 2011.

Que le maire M. Paul Labranche et le directeur général M. Daniel Bacon sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe l'entente d'engagement.

Adopté

Achat d'un bâtiment préfabriqué auprès de Fermco qui servira de cabanon-resto au terrain de balle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe, de concert avec le Centre des loisirs local, doivent procéder à l'installation d'un nouveau cabanon-resto au terrain de balle, puisque l'ancienne remise a dû être démolie, car elle était dans un très mauvais état;

CONSIDÉRANT que le Centre des Loisirs est disposé à verser un montant de 4 000 \$, la Caisse populaire de Ste-Thècle-St-Adelphe 9,000 \$ et que la municipalité est dans l'attente d'une confirmation d'un montant de 5 000 \$ de la part de la députée madame Julie Boulet;

CONSIDÉRANT la contribution d'un montant de 4 000 \$ de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe procède à l'achat d'un bâtiment préfabriqué au coût de 7 250 \$ auprès de Industries Fermco, lequel bâtiment servira de cabanon-resto pour l'installer au terrain de balle, en remplacement de l'ancienne remise. **Adopté**

Location d'un camion-pompe de la Régie Centre Mékinac

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe autorise la location d'un camion-pompe auprès de la Régie Centre Mékinac, au coût de 100 \$ par mois. **Adopté**

Achat de cloisons repliables auprès de Vitrierie Grand-Mère

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe veut procéder au réaménagement du mini-restaurant dans la salle municipale de l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe autorise l'achat de deux cloisons repliables auprès de Vitrierie Grand-Mère, aux dimensions suivantes et aux coûts suivants :

4 pi X 2 pi 8" = 792 \$

7 pi X 8 pi = 1 100 \$

Adopté

Levée de l'assemblée à 21 h 19

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, Directeur général
